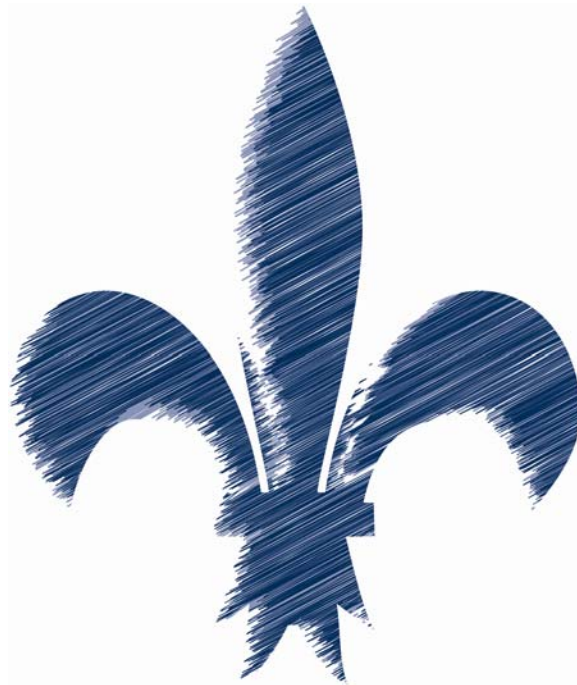


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE  
**Société de développement des entreprises culturelles**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Journal des débats**

**Le lundi 26 août 2013 - Vol. 43 N° 47**

### **Société de développement des entreprises culturelles**

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : S'il vous plaît, chers collègues! Donc, nous reprenons nos travaux. Je souhaite la bienvenue à la Société de développement des entreprises culturelles. M. Macerola — j'espère que je prononce bien votre nom — je vais vous demander de vous présenter et de présenter également les personnes qui vous accompagnent, et vous allez avoir un temps à votre disposition, maximal, de 10 minutes pour nous faire votre exposé. Par la suite, suivra un échange avec les membres de la commission. La parole est à vous.

M. Macerola (François N.) : Je m'excuse, mais c'est plutôt la présidente du conseil d'administration, qui a tenu à être présente ici, qui, dans son introduction, je crois bien, va présenter l'équipe. Mais je suis effectivement François Macerola, le P.D.G. de la SODEC.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Mme Girard.

### ***Exposé***

Mme Girard (Doris) : Oui. Alors, bonjour. Je me présente, Doris Girard. M. Macerola s'est déjà présenté. À ma gauche, Mme Manon Trépanier, qui est libraire et présidente de la commission du livre de la SODEC, et M. Gilles Corbeil, qui est directeur général...

Mme Girard (Doris) : Alors, bonjour. Je me présente, Doris Girard. M. Macerola s'est déjà présenté. À ma gauche, Mme Manon Trépanier, qui est libraire et présidente de la Commission du livre de la SODEC, et M. Gilles Corbeil, qui est directeur général Livre, métiers d'art et musique.

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'initiative de cette première consultation publique sur une mesure proposée il y a longtemps, et qui, pour la première fois depuis l'adoption de la loi n° 51, repose jusque dans ses modalités sur un consensus général au sein de la profession. Le gouvernement du Québec, depuis de nombreuses années, soutient les artistes, les industries culturelles, de même qu'il reconnaît et appuie ce qui confère au livre une place exceptionnelle dans la diffusion du savoir. Les résultats de toutes ces interventions sont aujourd'hui probants et reconnus. À ce sujet, je me réfère à une note publiée par le gouvernement fédéral, qui indique qu'au Québec, comme ailleurs au Canada, le marché du livre est caractérisé par la concentration, la présence de chaînes puissantes, une vaste majorité des ventes au consommateur réalisée par les librairies, des niveaux élevés de retour d'inventures et un fort volume d'importation. De plus, on précise que le marché québécois a des traits particuliers qui valent d'être soulignés : l'appui de son gouvernement en premier lieu; l'agrément et le fait que les institutions publiques doivent acheter leurs livres auprès d'un libraire agréé; les chaînes régionales; l'intégration verticale; les

ententes pour la distribution des nouveaux ouvrages; les salons du livre; et la composition du marché avec une majorité de livres en français et une majorité produite au Québec.

Toujours selon cette source, parmi ces tous facteurs, ce sont principalement l'agrément et les dispositions pour la distribution des nouveaux titres qui ont le plus contribué à renforcer la position des petits détaillants et à assurer la pérennité des titres d'auteurs québécois sur le plus vaste marché francophone d'Amérique. Depuis près de 20 ans, la SODEC est témoin de l'évolution de cette industrie et des progrès réalisés. En matière d'économie du livre, sa mission consiste à promouvoir et soutenir l'implantation et le développement des entreprises. Cette mission, elle la remplit en phase avec les milieux professionnels. Sa structuration même permet d'entendre leur point de vue et d'en tenir compte dans l'exécution de son mandat. Sa loi, en effet, prévoit que ses commissions sectorielles regroupant des professionnels désignés conseillent la société sur les questions qu'elle leur soumet. Ainsi notre commission du livre a préparé un mémoire déposé aujourd'hui, qui explique en quoi la mesure proposée permettrait d'atteindre les objectifs poursuivis.

Dans le cadre de cette commission parlementaire, la SODEC a opté pour un examen de la proposition sous l'angle de la consolidation du réseau des librairies indépendantes. Acteur de premier plan quand il s'agit d'assurer la diversité de l'offre, de rendre les livres disponibles partout et d'assurer les services d'accompagnement au lecteur, ces dernières constituent un solide point d'appui et jouent un rôle majeur dans l'ensemble du dispositif gouvernemental mis en place. Mais ce réseau est en difficulté, et un sentiment d'inquiétude se fait jour quant à l'avenir puisque ce sont ces mêmes librairies indépendantes qui sont fragilisées, surtout par l'effet de la concurrence du réseau de grande diffusion avec ses soldes, l'offensive des librairies géantes en ligne et l'absence de relève. Les données, elles existent. Mais les données brutes, les données tangibles qui parlent d'elles-mêmes sans mise en contexte sont beaucoup plus rares, mise à part celle qui confirme qu'au Québec plusieurs librairies ferment leurs portes, que le nombre de librairies agréées qui avaient pourtant bénéficié d'une croissance soutenue est en diminution et que la vente totale de livres est en baisse. Après l'industrie de la musique, c'est maintenant vers celle du livre que se tourne l'attention, surtout depuis la multiplication des tablettes numériques abordables. Ce segment de marché donne des signes de croissance dont il faut tenir compte.

Par rapport à la volatilité de cet environnement, la SODEC s'inscrit résolument dans la recherche de solutions offrant à la fois l'adaptation propre aux transformations et la protection des acquis reconnus et conséquents des dispositions introduites au fil des ans. À titre d'exemple, nous soutenons l'initiative de créer des entrepôts numériques et d'y rendre disponibles les nouvelles publications des auteurs québécois. Quant à l'expérience des autres pays, elle est certes inspirante. Mais, par divers aspects, nous ne pouvons en faire œuvre utile. Leur marché est-il comparable? Les points de vente sont-ils dispersés sur un aussi vaste territoire? S'agit-il de petites communautés dans un large ensemble linguistique comme c'est notre cas? Leurs dispositions législatives ont-elles contribué à une structuration différente de leur industrie?

Par ailleurs, force est de constater que ce projet de réglementation provoque des réactions, que les avis divergent, que le diagnostic et, par conséquent, ses causes, varie considérablement et que la mesure des différents effets annoncés nous rappelle les limites de l'anticipation. La

proposition à l'étude qui, par ailleurs, ne nécessite aucun subside de l'État, ne résoudra pas tous les problèmes. Et vraisemblablement d'autres moyens devront éventuellement être imaginés. Le ministre de la Culture soulignait ici même il y a...

Mme Girard (Doris) : ...la proposition à l'étude qui, par ailleurs, ne nécessite aucun subside de l'État, ne résoudra pas tous les problèmes, et vraisemblablement d'autres moyens devront éventuellement être imaginés.

Le ministre de la Culture soulignait ici même il y a quelques jours que le gouvernement trouve impératif que puissent vivre décemment les librairies de nos villes, de nos villages et de nos quartiers. Et nous, à la SODEC, nous faisons en sorte que cette volonté trouve écho dans nos interventions.

En définitive, pour préserver ce qui a été accompli et faire rempart à l'effritement observé, l'expérience quotidienne des libraires, notre propre analyse des évolutions et le large consensus au sein de l'industrie nous ont convaincus. La SODEC mise sur une réglementation du prix du livre pour consolider le développement de l'édition, afin de maintenir l'accès à une offre diversifiée au bénéfice de tous les Québécois. Notre conseil d'administration a pris acte du mémoire de sa commission du livre et l'appuie. Je cède la parole à Mme Trépanier .

Mme Trépanier (Manon) : Bonjour. Les milieux québécois du secteur du livre revendiquent aujourd'hui l'instauration d'une réglementation du prix de vente au public des nouveautés, que les livres soient imprimés ou numériques.

La mesure proposée et les paramètres spécifiques qu'elle contient, durée d'application de neuf mois et seuil maximal de rabais autorisé de 10 %, s'apparentent aux lois de prix fixe adoptées dans plusieurs pays industrialisés, dont le Mexique en 2008 et Israël en juillet dernier. Depuis l'instauration de la loi n° 51, deux mutations majeures, survenues dans le portrait mondial de la vente du détail, bousculent l'industrie du livre. L'arrivée des grandes surfaces non spécialisées, suivi du développement des nouvelles technologies de l'information, marqué par l'offensive majeure des sites transactionnels de multinationales telles Amazon ou Apple. Dans les pays où il n'y a jamais eu de réglementation du prix de vente, tels les États-Unis et le Canada anglais, ou qui l'ont abandonné, comme le Royaume-Uni, on a assisté systématiquement à des guerres de prix qui ont entraîné la concentration du réseau de diffusion, la fermeture de nombreux points de vente indépendants et une augmentation des parts de marché des grandes surfaces.

Inversement, la réglementation du prix du livre a permis aux pays l'ayant adoptée le maintien d'un réseau de distribution diversifié qui inclut les librairies indépendantes. Seul un régime de fixation des prix de vente des nouveautés permettrait de déplacer le terrain de la concurrence des prix vers la qualité des services et ainsi maintenir un marché équilibré sur l'ensemble du territoire québécois. Plus ou moins 500 titres sont mis en marché annuellement dans ce réseau. Ces titres présentent des conditions faciles de vente, ce sont principalement des livres à succès. Ce marché est caractérisé par des tirages à grand nombre d'exemplaires, un cycle de vente rapide, un taux de retour bas et un effort de vente minimal.

Les autres nouveautés, les quelque 29 500 autres titres, sont mises en marché dans le réseau des librairies, principalement les librairies agréées. La vente de ces titres repose sur équipe de libraires professionnels, demande un effort de promotion substantiel et une logistique considérable. C'est un segment de marché passablement moins rentable que celui des best-sellers.

Il faut ajouter que les rabais consentis par les grandes surfaces ont un impact sur le prix des livres. La compétition pour le plus bas prix conduit les grands détaillants à réclamer des remises supplémentaires de la part des distributeurs. La règle du jeu, au Québec, qui consiste à accorder un taux de 30 % de remise dans le réseau de la grande diffusion, ainsi que des services de conditionnement et de traitement des livres, y compris l'étiquetage, semble toujours prévaloir.

Cependant, une pression accrue pourrait engendrer un même type de distorsion des prix, comme c'est le cas au Royaume-Uni, selon l'économiste Francis Fishwick, où, pour compenser leur manque à gagner, les éditeurs augmentent le prix de détail suggéré et où, au bout du compte, le consommateur paie plus cher les livres. La hausse du prix du livre au Royaume-Uni a largement dépassé les hausses correspondantes en France et en Allemagne, qui ont conservé le prix unique du livre. Nous croyons qu'une telle réglementation devrait nécessairement s'appliquer aux livres imprimés et aux livres numériques.

L'aide gouvernementale a permis le développement de l'outil bibliographique Memento, des projets structurant, tels le portail des librairies indépendantes du Québec et le prêt numérique en bibliothèque. Grâce à ces actions concertées, le Québec est nettement en avance sur la plupart des pays francophones dans le développement du livre numérique et de la vente en ligne et a réussi à faire une place aux librairies sur ce marché. Une réglementation du prix de vente du livre viserait à préserver une part de marché vitale au réseau des librairies dans la vente de ses livres, qu'ils soient vendus sur support papier ou sur support numérique. Elle nous apparaît comme une mesure essentielle et complémentaire aux autres mesures gouvernementales déjà existantes pour poursuivre les objectifs de la politique de la lecture et du livre et assurer le maintien d'un réseau en santé de librairies agréées dans toutes les régions du...

Mme Trépanier (Manon) : ...comme une mesure essentielle et complémentaire aux autres mesures gouvernementales déjà existantes pour poursuivre les objectifs de la politique de la lecture et du livre et assurer le maintien d'un réseau en santé de librairies agréées dans toutes les régions du Québec. Nous croyons qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard et que nous assistions dans les prochaines années à un recul et à une érosion de ce qui a été développé à force de combativité, de créativité et de concertation de la part de tous les acteurs de l'industrie du livre. Les actions gouvernementales ont aussi appuyé et soutenu cette évolution et se doivent d'être conséquentes. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup. Merci. Alors, il y a un peu de temps qui vous a été concédé en surplus et qui sera tout simplement pris sur le temps des collègues. Alors, tout simplement, on entame immédiatement les échanges entre vous, représentants de la SODEC, et les membres de cette commission, à commencer par notre ministre.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Mme Girard, M. Macerola, M. Corbeil, Mme Trépanier, soyez les bienvenus, et merci pour votre contribution. J'étais très attentif à ce que vous nous présentiez. Vous attribuez la précarité de certaines librairies indépendantes à la concurrence des grandes surfaces. Que dites-vous de l'assertion qui veut que ce soit un mythe, cette idée de concurrence des grandes surfaces qui serait problématique pour nos librairies, au plan de la concurrence? Il y a des personnes qui vous ont précédés qui l'affirmaient.

Mme Trépanier (Manon) : Bien, écoutez, ce n'est certainement pas un mythe, puisque ces ventes-là représentent... Mon Dieu, c'est 14 millions que... Oui?

M. Macerola (François N.) : Ça représente 11 % de... Ça représente 70 millions.

Mme Trépanier (Manon) : Voilà, de dollars, dont une partie, évidemment, qui échappe aux librairies. Et, je ne sais pas si vous vous souvenez, la semaine dernière, il y avait une libraire qui disait ici que certainement que ça nous échappe, mais, en plus, quand les clients viennent nous traiter de voleurs, c'est assez frustrant et ce n'est pas très intéressant. Et c'est loin d'être un mythe, croyez-moi.

M. Kotto : Vous dites également dans votre mémoire que les objectifs de la réglementation du prix de vente des livres neufs est de permettre aux librairies de récupérer une part de la vente des nouveautés actuellement soldées par les grandes surfaces non spécialisées. Est-ce que vous misez sur le déplacement de la clientèle vers les librairies indépendantes dans cette perspective?

Mme Trépanier (Manon) : Vous savez, il y a une partie de la clientèle qui va continuer à acheter ses livres en grande surface. Ça, c'est tout à fait normal. Par contre, s'il y avait une réglementation du prix, il y aurait un rééquilibre du marché, et les clients qui passent à la librairie, qui viennent nous demander conseil ou qui viennent voir si le livre est paru puis qui nous disent : Bon, bien, je vais aller chez Costco parce que c'est moins cher ou en grande surface parce que c'est moins cher, bien, ces clients-là ne se priveraient plus et achèteraient directement leurs livres en librairie, ça, c'est certain.

M. Kotto : Et en quoi cette mesure aurait-elle un impact sur la concurrence entre les librairies elles-mêmes?

Mme Trépanier (Manon) : Bien, vous savez, les librairies, à l'heure actuelle, là, la moyenne de marge bénéficiaire est de 1,5 %. Donc, toute cette partie-là, qui est de la vente facile, comme on vous l'expliquait, qui est de la vente rapide et facile, c'est aussi la vente payante. Donc, tout ce qui pourrait permettre d'augmenter, si vous voulez, la marge nette, bien, c'est autant d'argent qui nous permettrait de mieux payer nos employés pour pouvoir les garder, de mieux les former et aussi d'élargir encore le fonds, de faire beaucoup plus d'animation, d'aller chercher les jeunes lecteurs et puis de pouvoir contribuer, comme on le fait déjà, à l'alphabétisation.

M. Kotto : O.K. Y a-t-il... En fait, de votre perspective, existe-t-il d'autres objectifs à cette mesure-là?

Mme Trépanier (Manon) : Pouvez-vous préciser la question? D'autres objectifs que...

M. Kotto : À cette mesure, celle de la réglementation. Est-ce qu'il y a d'autres objectifs derrière?

Mme Trépanier (Manon) : Vous savez, la rentabilité des librairies, là... On s'en rend compte, à quel point elles ne sont pas rentables à l'heure actuelle, parce que, quand les libraires partent à la retraite, il n'y a personne pour acheter les librairies, ce qui n'était pas le cas avant, hein. Ça, c'est relativement nouveau dans ce marché-là.

Donc, ça permettrait justement de garder un réseau de librairies dans toutes les régions, un réseau solide et viable. C'est quand même une vitrine incroyable, hein, la librairie, pour les nouveautés, pour les auteurs émergents, pour toute notre culture québécoise, la préservation de notre langue aussi. Alors, si les librairies ferment...

Mme Trépanier (Manon) : ...c'est quand même une vitrine incroyable, hein, la librairie, pour les nouveautés, pour les nouveaux... les auteurs émergents, pour toute notre culture québécoise, la préservation de notre langue aussi. Alors, si les librairies ferment, dans les régions ça va être catastrophique, puis à Montréal ce ne sera pas moins drôle.

M. Kotto : Est-ce qu'il y a urgence, la législation, à cet enjeu?

Mme Trépanier (Manon) : Oui, il y a urgence. Il y a urgence parce que, là, on a des nouveaux enjeux avec l'avènement du numérique. On a travaillé très fort pour monter des systèmes, tout ça, mais on n'est pas à l'abri des Amazon ou des Apple. Et il y a aussi urgence parce que, vous savez, quand... on n'est pas à l'abri d'une guerre de prix. Et ça, s'il y avait une guerre de prix, je ne sais pas si vous vous souvenez mais, dans l'essence, là, on a vu ça récemment, hein, il y avait une guerre de prix, on pensait que ce serait bénéfique pour le consommateur, mais ça n'a pas été le cas. Ça a fait fermer les petits postes d'essence, et puis qu'est-ce qui est arrivé? L'essence a monté en flèche. Donc, c'est vraiment l'urgence...

M. Kotto : O.K. Avec tout ce qui est porté à votre connaissance, que ce soit par vos travaux à l'interne ou ce que vous entendez depuis que ce débat s'est déclenché, non pas seulement récemment mais il y a une dizaine d'années il était d'actualité également, est-ce qu'il est aujourd'hui pertinent de revoir la chaîne du livre et son financement?

Mme Trépanier (Manon) : Oui. Sur ce, j'aimerais passer la parole à M. Macerola.

M. Macerola (François N.) : Merci. Juste pour revenir à votre première question ou à votre deuxième, M. le ministre, les grandes diffusions, là, la grande diffusion touche environ 17 % du marché. Le marché global est 700 millions de dollars. Par conséquent, à un certain moment donné il y aura une somme, puis là, là, c'est des approximations, d'environ 112 millions de dollars qui seraient disponibles quelque part. Si les librairies indépendantes viennent qu'à aller chercher leurs parts de marché qui se situent, mettons, à 20 %, on peut parler d'une vingtaine de millions de dollars qui vont se mettre à circuler. D'où et où, je ne sais pas, mais ça peut répondre à une de vos questions tantôt. Quand mon collègue Stéphan La Roche mentionnait des nouveaux projets, bien il y a certainement cet argent-là qui, à un moment donné, va être disponible.

Maintenant, nous, à la SODEC, on travaille avec une commission du livre. La Commission du livre n'a pas d'autorité de décision, décisionnelle, mais a un pouvoir de recommandation et fait des recommandations au conseil d'administration. Et c'est notre rôle, de par l'entremise de Gilles Corbeil et son secteur, d'analyser la chaîne, la chaîne du livre. Quand on regarde, tantôt madame posait une question sur le droit d'auteur, les écrivains, comment étaient-ils payés, etc., c'est dans tous les secteurs où, fondamentalement, le créateur est la personne qui rentre chez elle, ou chez lui, avec le moins d'argent. Par conséquent, c'est clair qu'on veut revoir les choses, c'est clair qu'il y a énormément à faire mais, personnellement, je pense que le prix réglementé, c'est un bon départ à la révision qui devra être faite.

M. Kotto : Merci. Qu'advierait-il si les grandes surfaces devenaient spécialisées? C'est une hypothèse d'école. Dans l'hypothèse où il y aurait réglementation afin de s'ajuster à la nouvelle réalité — on est dans des hypothèses — si les grandes surfaces se spécialisaient, quel serait, selon vous, le nouveau paysage ou les nouvelles, disons, réalités des uns et des autres, que ce soit le réseau des librairies indépendantes ou les grandes surfaces elles-mêmes, dans la relation concurrentielle?

M. Macerola (François N.) : Bien là, personnellement je pense que les grandes surfaces vont avoir de la difficulté à se spécialiser.

M. Kotto : ...sans vous couper, en France, le cas s'est présenté avant mai 1981, avec Leclerc par exemple...

M. Macerola (François N.) : Leclerc, avec Leclerc, oui.

M. Kotto : Voilà...

M. Macerola (François N.) : Mais ça voudrait dire que, présentement, les grandes surfaces, là, pour ne pas nommer donc Costco, tout simplement il y a un présentoir avec, je ne sais pas, un nombre de, disons, 500 livres, maximum. Là, ils vont être obligés à un moment donné, s'ils sont spécialisés, de se créer une infrastructure. Et à ce moment-là je ne suis pas sûr, moi, qu'ils vont être capables de donner le même type de remise aux consommateurs, dans un premier temps, et, dans un deuxième temps, le marché...

M. Macerola (François N.) : ...à un moment donné, s'ils sont spécialisés, de se créer une infrastructure, et, à ce moment-là, je ne suis pas sûr, moi, qu'ils vont être capables de donner le même type de remise aux consommateurs dans un premier temps. Et, dans un deuxième temps, le marché va tout simplement se partager entre les libraires et les grandes surfaces pour certains livres spécialisés qui vont être vendus pratiquement exclusivement ou en exclusivité par les grandes surfaces.

Mme Trépanier (Manon) : Mais je ne pense pas qu'un marché comme ça soit rentable pour eux parce qu'ils ne peuvent en aucun cas être assujettis à la loi n° 51. Et, si on n'a pas les ventes aux institutions, bien, c'est très difficile d'être rentable, puis je pense qu'il n'y a pas grand monde qui peut survivre dans ces conditions-là.



M. Kotto : On était dans des hypothèses. Merci. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : M. le député de Bonaventure, ensuite de Sainte-Marie—Saint-Jacques, ça vous va? Il vous reste un petit peu moins de... un petit peu plus de 10 minutes.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Moins que ça, même moins que ça.

M. Roy : Mes salutations, mesdames et messieurs de la SODEC. Tout à l'heure vous avez affirmé que l'un de vos mandats, c'était de soutenir l'implantation et le développement des entreprises et, en discutant avec notre collègue, ici, le ministre de la Culture et des Communications, vous avez dit aussi qu'une des problématiques des librairies c'était le manque de relève. Bon. Là, est-ce que, dans votre mandat, vous offrez du soutien aux entreprises pour former une relève où vous offrez de l'accompagnement, des choses de cette nature-là?

M. Corbeil (Gilles) : On n'a pas de programme direct. On n'a pas de programme direct d'aide pour la relève, mais on a des programmes d'aide pour l'amélioration des librairies : programmes d'aide pour l'informatisation, pour la modernisation, l'animation. Ce sont des programmes directs d'aide aux librairies agréées. Le volet retraite ou relève est à prendre en compte, mais, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu ou on n'a pas de programme d'aide en ce sens.

M. Macerola (François N.) : Quand on mentionnait tantôt, là, que les programmes étaient toujours sous — comment je vous dirais bien? — haute écoute, c'est le type d'exemple. À un certain moment donné, on réalise tout le monde, le milieu le réalise aussi, que la relève devient importante, et, par conséquent, la table de concertation qui est présidée par Mme Trépanier, se met à l'étude et fait, comme je mentionnais tantôt, à notre conseil d'administration. Maintenant, on parle toujours d'entreprise, on parle toujours d'industrie, et certains parlent, bon, de l'industrie du livre, de l'industrie du cinéma — il fallait que je prononce le mot au moins une fois étant donné ma réputation — mais on devrait surtout parler de l'industrie de création parce qu'à la base même du livre, il y a quelqu'un qui écrit, et cette personne-là doit cheminer. Tantôt, quelqu'un mentionnait que l'écrivain, l'écrivaine reçoit, quoi, 10 % environ, là, du prix global, et c'est clair que, si on veut établir un concept de justice distributive entre les systèmes, entre les différents intervenants et ce qui est le plus important, le créateur, à ce moment-là, il va falloir qu'on revoie nos choses. Bernard Landry, la semaine passée à l'ouverture du Festival des films de Montréal, disait : «La richesse la plus importante au Québec, ce n'est pas l'économie, c'est la culture.», et je le cite avec plaisir.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Ça va? M. le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, vous avez la parole.

M. Breton : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs, dames de la SODEC. Comme quelqu'un qui a travaillé pendant de nombreuses années dans le milieu de la culture dans une autre vie, je suis très, très au fait des difficultés que représente la concurrence avec les grandes surfaces, les multinationales et tout ça. Et je ne sais pas si vous avez entendu parler d'un phénomène qui est en train de se mettre en place un peu partout, en Amérique du Nord, qui

s'appelle les Express: les Costco Express, les Wal-Mart Express, les Canadian Tire Express qui sont en train de s'installer dans les centres-villes partout en Amérique du Nord.

Donc, ça veut dire que la quincaillerie du coin qui était encore un peu protégée par son statut très urbain se retrouve avec un Canadian Tire Express au coin de la rue, et ça, ça commence à s'implanter. Les Wal-Mart express sont en train de se mettre en place, et don ça, ça va ne faire qu'accentuer la concurrence que je considère déloyale personnellement dans ce domaine-là. Donc, je pense que ça doit faire partie de la réflexion parce que, là, on ne parle pas juste des grandes surfaces, on parle de plus petites surfaces, grosseur d'une pharmacie, si on veut, même plus petites, mais avec des moyens d'achat qui sont absolument disproportionnés. Et là où la chose est particulière, c'est que, là, dans le fond, ce qui fait qu'on allait au dépanneur du coin ou ce qui fait qu'on allait à la quincaillerie du coin ou au libraire du coin, c'était le service...

M. Breton : ...des moyens d'achat qui sont absolument disproportionnés et, là où la chose est particulière, c'est que, là, dans le fond, ce qui fait qu'on allait au dépanneur du coin, ou ce qui fait qu'on allait à la quincaillerie du coin, ou au libraire du coin, c'était le service. Donc, là, ça se peut qu'on perde en service parce que, dans les grandes surfaces, il ne faut pas se conter d'histoires, on n'est pas dans le service, on est dans le prix. Et le marché du livre, c'est un marché, à mon avis, qui doit être axé sur le service. Là, il y a des gens du Conseil canadien du commerce de détail qui disaient : Dans le fond, les gens, quand ils pensent en consommateurs, ils pensent prix. Moi, pour avoir travaillé dans le commerce de détail avant que je sois dans le milieu de la culture, ce que j'ai vu, dans le fond, c'est qu'il y a deux réalités : il y a des gens qui rentrent pour un prix, il y a des gens qui rentrent pour un service. Donc, j'aimerais ça avoir vos réflexions là-dessus parce qu'on a beau régler le prix du livre, encore faut-il que le service soit à la hauteur. Ça fait que j'aimerais ça avoir vos réflexions là-dessus, et puis il y a aussi la question de la relève et...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Juste un instant, M. le député. Je veux juste vous rappeler qu'il reste moins d'une minute.

M. Breton : O.K. Bon, bien, je vais le laisser répondre à la question, puis je veux savoir aussi si vous avez des réflexions sur les applications. Est-ce que vous, à la SODEC, vous travaillez sur les applications liées aux livres?

M. Macerola (François N.) : Dans un premier temps, c'est évident que, pour nous, quand on parle de... qu'on veut s'appuyer sur un réseau de librairies, c'est l'aspect professionnel, là, qui sort immédiatement, c'est la qualité des services, c'est l'engagement des gens, les connaissances, les compétences. Maintenant, personnellement, je pense que les gens qui vont chez Costco, on parle toujours de Costco, ça leur fait une promotion merveilleuse, je ne sais pas s'ils vont aller dans les librairies mais, d'un autre côté, avec mon petit calcul de tantôt, l'argent qui pourrait se libérer éventuellement, ça va faire que ces gens-là vont être capables de payer leurs employés au-delà du 15 \$ de l'heure qu'ils reçoivent présentement.

Une voix : C'est un maximum.

M. Macerola (François N.) : Le maximum. Ils vont être capables...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je suis désolée, je suis désolée, M. Macerola. C'est malheureusement tout le temps qui était alloué du côté du gouvernement. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. M. Macerola, Mme Girard, Mme Trépanier, M. Corbeil... Vous venez de répondre à une question que j'avais, là. Vous n'êtes pas certain que le consommateur va se déplacer pour aller dans une librairie. Mais j'avais aussi, dans ma question... On sait que ces grandes surfaces là représentent... enfin, depuis le début, nous parlons de 11 %. Là, vous venez de parler de 17 %. Alors, qu'est-ce qui est inclus que tous les autres intervenants n'ont pas inclus? Parce que tout le monde a parlé ici de 11 % quand on parlait des grandes surfaces, et là, vous venez de diffusion, je pense, c'est... et de 17 %.

M. Macerola (François N.) : Moi, je parle de grande diffusion et ça comprend 11 % des grandes surfaces et ça comprend un 6 % pour les autres surfaces comme les pharmacies, les marchés alimentaires qui vendent Mme di Stasio à la caisse, etc., et, dans un premier temps, le 11 %, si on prend le volume global, représente 70 millions, et le 6 % des autres diffuseurs représente 42 millions. C'est ça, là, mon point.

Mme Ménard : Merci. Qu'est-ce que vous pensez des éditeurs qui permettent les rabais de... entre 10 % et 30 % dans les grandes surfaces qui, en sorte... vont faire qu'ils vont augmenter leur prix du livre?

M. Corbeil (Gilles) : Bien, je pense que justement, c'est pourquoi nous préconisons l'adoption d'un prix réglementé pour faire en sorte que cela ne se passe plus parce que ça se répercute sur le prix de détail suggéré, les rabais se répercutent sur le prix de détail suggéré, et c'est l'ensemble des consommateurs qui vont dans les librairies sur l'ensemble du territoire québécois qui, dans le fond, écotent. Ça comprend nos bibliothèques publiques qui achètent ces livres-là plus cher que s'il n'y avait pas de rabais chez Costco, et c'est dans ce sens-là que nous, on préconise l'adoption de cette loi.

Mme Ménard : Mais, à ce moment-là, l'autre question que je me pose, c'est : pourquoi les éditeurs qui ont permis, qui permettent ces rabais-là ne font pas la même chose avec les librairies?

M. Corbeil (Gilles) : Bien, j'étais présent quand M. Blaise Renaud était ici, puis, lui, c'est un peu ce qu'il disait. Lui, il voudrait négocier des surremises ou des surrabais, mais, là, on n'en finira plus. C'est pour ça que si c'était réglementé, là, on aurait quelque chose d'encadré pour tout le monde, et ce qui ferait qu'on aurait un marché mieux équilibré sur l'ensemble du territoire...

M. Corbeil (Gilles) : ...négocier des surremises, ou des surrabais, mais là, on n'en finira plus. C'est pour ça que, si c'était réglementé, là, on aurait quelque chose d'encadré pour tout le monde et ce qui ferait qu'on aurait un marché mieux équilibré sur l'ensemble du territoire. C'est, à notre avis, en tout cas, un des grands bénéfices d'une telle loi.

Mme Ménard : J'imagine que vous avez suivi la commission depuis le début. Est-ce que vous êtes d'accord avec le questionnement de M. Belzile, des HEC, qui dit : Qu'est-ce qu'on défend ici, la culture, la lecture, ou les marchands et les producteurs?

M. Corbeil (Gilles) : Moi, je pense que c'est la culture.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...

M. Corbeil (Gilles) : Excusez-moi, Mme la Présidente. Je pense que c'est la culture dans le sens où nos auteurs, les auteurs québécois se retrouvent, d'abord et avant tout, dans l'ensemble des librairies sur l'ensemble du territoire québécois. Il y a quelques auteurs québécois qui se retrouvent chez les Costco, mais ça, ils sont rendus des best-sellers quand ils sont rendus là. Mais tous les autres, tous les autres auteurs, ils se vendent presque exclusivement dans les librairies sur l'ensemble du territoire québécois.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Mme Girard.

Mme Girard (Doris) : Oui, enfin, ce que je voulais ajouter, c'est probablement le fait qu'on est conscients que la question des librairies indépendantes peut, a priori, sembler un moyen pour l'atteinte des objectifs et qu'en soi, on pourrait se dire : Les objectifs, s'ils sont atteints autrement, ça va. Mais c'est plus qu'un moyen. Quand on regarde la place que prennent les librairies sur le territoire, c'est presque un objectif opérationnel dans les faits et c'est un maillon très, très essentiel et très important de l'ensemble du dispositif qui a été mis sur pied pour toute la question de la lecture au Québec. On a choisi de se concentrer sur les librairies indépendantes parce qu'on est conscients que, sans ce maillon-là, on est en difficulté par rapport à l'atteinte de plusieurs autres objectifs dont ce n'est pas nécessairement notre mandat de s'occuper au jour le jour.

Alors, je pense que c'est ce qu'il faut retenir essentiellement de notre intervention, et c'est dans cet esprit-là qu'on a exploré l'ensemble des dimensions qui étaient... qui apparaissaient, au fond, parce que les questions que vous posez, on se les pose nous aussi. On explore, on regarde ce que ça veut dire. Et on s'est dit que la culture, dans ce qu'elle a de plus noble, serait certainement perdante le jour où les librairies indépendantes du Québec ne seraient plus, n'auraient plus pignon sur rue.

Mme Ménard : Donc, vous défendez la culture et la lecture et vous pensez que la réglementation du prix va sauver ça?

Mme Girard (Doris) : Je pense qu'on peut résumer notre position dans le sens suivant. Nous défendons, bien sûr, la culture. Nous défendons, bien sûr, la lecture. Nous défendons également les entreprises, qui en sont porteurs au jour le jour. Et la question du prix réglementé est une question importante. Je redis ce que je disais dans mon intervention tout à l'heure : Ce n'est pas la panacée, ça ne réglera pas tout. Je pense qu'il y a un leurre, là, qui s'amenuise au fur et à mesure que les heures passent pour vous. Mais au fond, on est convaincus que c'est un moyen qui pourrait agir, sans tout régler, mais qui pourrait certainement agir à sa manière.

Mme Ménard : Vous savez, il y a plusieurs intervenants qui sont passés, là, et, souvent, on a entendu : Bien, demandez ça à la SODEC, ils vont vous donner les chiffres. Alors, vous êtes très populaires, là, hein, vous savez?

Mme Girard (Doris) : On vous attendait.

Mme Ménard : Alors, j'aimerais ça... J'ai des questions de chiffres, là, à vous demander. D'abord, est-ce que vous avez la liste des librairies qui ont fermé leurs portes depuis la dernière décennie, et quelles en sont les raisons?

Mme Girard (Doris) : On pourrait certainement vous fournir cette liste-là. Je ne pense pas, là, que... sur-le-champ, comme ça, mais c'est certainement quelque chose qu'on a.

M. Macerola (François N.) : Mais on l'a, on l'a.

Mme Girard (Doris) : C'est clair.

M. Macerola (François N.) : Première bonne réponse.

Mme Ménard : Bon, alors donc, vous allez nous la faire parvenir?

Mme Girard (Doris) : Oui.

Mme Ménard : Merci.

M. Macerola (François N.) : Oui, on va vous la faire parvenir, oui.

Mme Ménard : D'accord. L'autre question, aussi, qui est des chiffres : Combien de librairies par habitant au Québec comparativement au nombre de librairies par habitant en France?

M. Corbeil (Gilles) : Je vais vous répondre d'une autre façon, je veux dire, dans le sens où, en France, il y a 3 500 librairies indépendantes. Ils sont...

Une voix : 50 quelque millions.

M. Corbeil (Gilles) : Oui, oui, oui, ils sont plutôt près de 70 millions.

Une voix : 70 millions, 70 millions?

Des voix : ...

M. Corbeil (Gilles) : Plus de 60 millions.

Mme Ménard : 64,8 au dernier... en janvier, là.

M. Corbeil (Gilles) : Alors, nous, on parle de 300 librairies. Alors, on est à peu près dans les mêmes proportions, si vous voulez.

M. Macerola (François N.) : Au prorata, Gilles.

M. Corbeil (Gilles) : Oui, proportions, prorata.

M. Macerola (François N.) : Oui, oui, c'est correct.

M. Corbeil (Gilles) : Hervé et moi, on s'ostine souvent.

Des voix : ...

M. Macerola (François N.) : Et ça, madame, on pourra vous faire parvenir plus de chiffres, là, mieux étayés parce que ces chiffres-là relèvent du ministère, je crois bien. Et puis, on va travailler avec...

M. Macerola (François N.) : ...un mot italien... en italien...

Une voix : Oui, oui, oui.

M. Macerola (François N.) : Et ça, madame, on pourra vous faire parvenir plus des chiffres, là, mieux étayés parce que ces chiffres-là relèvent du ministère, je crois bien, et puis on va travailler avec eux pour vous faire parvenir tout ça.

Mme Ménard: O.K. Tantôt, quand je vous ai parlé des éditeurs, là, qui permettaient les rabais et tout ça, j'ai oublié de vous faire mention d'un article en 2000 et c'était Paule Des Rivières, Le prix du livre, qui disait : «Ne faudrait-il pas commencer par le commencement et demander d'abord aux distributeurs et à certains éditeurs de s'autodiscipliner en cessant de consentir aux grandes surfaces des remises jusqu'à deux fois plus élevés consenties aux petites librairies.» Alors, en 2000, on avait soulevé ça.

M. Macerola (François N.) : Oui, maintenant, c'est évident que c'est une réflexion qu'on doit soulever encore. Il faut se demander si les éditeurs ont réellement le choix. Il faut réellement vérifier. Mais, quant à moi, ça fait partie, et je suis sûr, connaissant le ministre, qu'on va avoir, éventuellement, une liste de travaux à accomplir, que ce soit au CALQ ou à la SODEC. Mais, pour moi, c'est une des questions à laquelle il faut réfléchir et présentement, on est en train de réfléchir dans le milieu du cinéma. C'est les mêmes questions qu'on se pose : la distribution, la création et la diffusion. C'est les trois thèmes que le ministre nous a demandé de réfléchir et on va les réfléchir aussi dans le domaine du livre.

Mme Girard (Doris) : Si vous permettez, j'ajouterais simplement un élément. Toute la question du numérique, c'est une question qui est transversale dans tous ces secteurs-là. La SODEC a l'avantage d'œuvrer dans différents secteurs des industries culturelles, dans l'ensemble des domaines des industries culturelles et c'est un avantage qui devrait nous permettre de pouvoir

exporter ou importer, dépendamment du point de vue où on se place, les bonnes idées d'un secteur dans l'autre secteur. Donc, l'organisation même nous permet d'anticiper et de faire des avancées qu'on ne pourrait probablement pas faire si les organisations étaient en silo, là, par exemple, une société d'État pour le livre, une autre pour le cinéma, etc. Donc, c'est un avantage dont on bénéficie actuellement.

Mme Ménard : O.K. Vous avez répondu à une autre question, avant que je vous la pose, concernant que ce n'était pas la solution, mais il y a d'autres interventions qui doivent être faites. Alors, en conclusion, comme dernière question que j'aurais pour vous, c'est : Êtes-vous d'accord avec le fait de légiférer une mesure qui serait de très courte durée? Plusieurs intervenants nous ont dit : La réglementation du prix du livre soulagerait les librairies pour une période de deux ans. D'autres sont allés jusqu'à quatre ans. Alors, est-ce que vraiment nous devrions légiférer pour une mesure qui serait de si courte durée, comme effet, là?

Mme Girard (Doris) : La proposition que nous avons examinée, la mesure que nous avons examinée n'avait pas ce cadre temporel. Donc, c'est très difficile, je pense, pour nous de répondre à cette question-là. C'est une hypothèse, comme disait M. le ministre tout à l'heure. Il faudrait certainement y réfléchir, quoique ce que ça indique, pour nous, c'est le fait qu'on est dans un environnement volatile, changeant et si on se donne un horizon de quatre ans pour voir les effets de cette mesure-là, je me questionne sur... Est-ce que ce sera suffisant? Parce que ça ne nous empêche pas de réfléchir à d'autres mesures qui pourraient s'additionner pour former un tout cohérent.

J'aurais plutôt tendance à aller dans cette direction-là. J'aurais plutôt tendance à ce qu'on s'adjoigne avec, selon les orientations du ministre, avec d'autres sociétés d'État et d'autres joueurs pour explorer quelles seraient les mesures complémentaires. C'est davantage l'orientation que la SODEC prendrait.

Mme Ménard : Ça va. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Mme la députée de Montarville, vous avez la parole.

Mme Roy (Montarville) : Merci, Mme la Présidente. Mesdames, messieurs, merci. Merci pour votre mémoire, merci d'être là. Je lis, dans votre mémoire, à la page 8, vous nous dites — et là, on va parler de livres numériques : «Le Québec est maintenant en avance sur la plupart des pays francophones dans le développement du livre numérique et de la vente en ligne et a réussi à faire une place aux librairies sur ce marché.» Nous avons des intervenants qui nous disaient, la semaine dernière, que c'est environ, au Québec, 4 % des ventes de livres qui sont faites au Québec en ligne. Vous nous dites que nous sommes en avance sur les marchés francophones. Cependant, il y a une mutation de l'industrie, tout se mondialise. Au Canada, c'est 15 % des ventes de livres qui sont en ligne. Chez nos voisins du Sud, ça oscille entre 20 % et 25 % aux États-Unis. Alors, ce que vous venez de nous dire, vous avez l'expertise dans d'autres entreprises à la SODEC, d'autres entreprises culturelles, du numérique. Qu'est-ce qu'il faudrait faire au Québec pour que nos libraires y trouvent...

Mme Roy (Montarville) : ...chez nos voisins du Sud, ça oscille entre 20 et 25 % aux États-Unis. Alors, ce que vous venez de nous dire, vous avez l'expertise dans d'autres entreprises à la SODEC, d'autres entreprises culturelles, du numérique. Qu'est-ce qu'il faudrait faire au Québec pour que nos libraires y trouvent leur compte mais aussi pour que les auteurs puissent y trouver leur compte? Qu'est-ce qu'il faut faire avec le livre numérique? Parce que ça s'en vient, c'est une vague et on n'y échappera pas. Mais, comment préserver à la fois la bibliodiversité, aider nos auteurs et faire en sorte qu'on tire notre épingle du jeu avec ces ventes de livres?

Mme Girard (Doris) : Je vais passer la parole à M. Corbeil, mais, auparavant, j'ai vraiment envie d'insister sur le fait qu'on est véritablement, dans le secteur du livre, en avance à cause des dispositions qui ont été prises, en phase avec les milieux, les mesures, les initiatives qui ont été prises. Il y a plusieurs pays qui nous envient à cet égard-là. Et je pense que Gilles Corbeil pourrait vous donner une mesure un peu plus précise des mesures qui ont été mises en place déjà et qui fonctionnent très bien.

M. Corbeil (Gilles) : Mais, parmi les initiatives, il y a l'entrepôt numérique ANEL De Marque, qui a été initié par l'Association nationale des éditeurs, mais qui s'est adjointe à une entreprise privée qui s'appelle De Marque. Et cela a permis d'autres développements, tel un portail, le portail des librairies indépendantes, qui s'appelle Rue des libraires, et qui permet, donc, à nos concitoyens d'avoir accès à un livre imprimé par le Net, mais aussi il peut avoir accès au livre numérique en ligne. Et puis, la plateforme Prêt numérique.ca, qui est un service de prêts de livres numériques en bibliothèques publiques. Et ça, ça a été développé, je veux dire, au niveau de l'ensemble des associations québécoises, qui ont mis ça à la disposition des Québécois. Prêt numérique.ca, je crois que c'est unique. Et puis...

Mme Girard (Doris) : ...juste... Les autres secteurs envient cette mesure-là.

M. Corbeil (Gilles) : La musique, le secteur de la musique aurait souhaité avoir de telles mesures, mais le livre, je vous dirais, a été en avance. Et puis, c'est rendu un modèle pour ailleurs aussi dans le monde, notamment la question de Prêt numérique.ca.

Mme Roy (Montarville) : Souhaiteriez-vous que les dispositions qui sont souhaitées par le milieu s'appliquent aussi au livre numérique, ce rabais de 10 % sur neuf mois sur le livre électronique neuf?

Mme Girard (Doris) : Je pense que, là-dessus, on est très, très clairs, on est très unanimes au sein de la SODEC : on souhaite que ça s'applique également au livre numérique. On est conscients cependant que l'éditeur, qui détermine le prix du livre qu'il s'agisse d'un livre papier ou du livre numérique, pourrait avoir deux prix. En fait, on le souhaite. Normalement... Actuellement, la pratique, c'est 70 % à peu près du prix papier, qui est, en général, pratiqué pour le prix pour le livre numérique. Donc, dans ces paramètres-là, on peut très bien imaginer que la mesure donne des effets également dans ce secteur-là.

Mme Roy (Montarville) : Je vous remercie infiniment.



La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, Mme la députée de Montarville. Mesdames, messieurs, merci pour votre présentation. J'invite maintenant les représentants des... gens de Bibliothèque et Archive nationales du Québec à prendre place.

Et nous allons suspendre quelques instants.

(Suspension de la séance à 16 h 18)